

Délibération n°240022

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Étaient présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Jean-Pierre TORAN, Bruno VICTORIA, Pascale KHAMNOUTHAY, Audrey FOULQUIER, Aurélien MAZZONI, Michel CUPOLI, Sabrina PAULET

Absents : Sophie GRIMAUD ESCORISA (pouvoir donné à Agnès BRU), Jennifer RENAUDIN (pouvoir donné à Florence PORTRA), Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU)

Secrétaire de séance : Stéphanie ALVERNHE

Date de la Convocation : le 02/04/2024 Date d’Affichage : le 02/04/2024
Date de mise en ligne de la délibération : le 11/04/2024

| | |
|----------------------------|-----------------|
| Nombre de Conseillers : 19 | Abstentions : 0 |
| Présents : 16 | Vote pour : 19 |
| Votants : 19 | Vote contre : 0 |

Objet de la délibération :

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DE L’ALBIGEOIS : CONSTRUCTION D’UN CITYSTADE ET D’UN PUMPTRACK

Monsieur Le Maire expose :

La Mairie du Séquestre va réaliser en 2024 un citystade et un pumptrack pour un montant estimé de 171 657,46 € HT

Par délibération n°0230007 du 13 février 2023, nous avons sollicité une subvention auprès de la Préfecture du Tarn et du Conseil Régional.

Le Conseil Régional nous a accordé les 20 000 € demandés (décision N° CP/2023-07/16.05 du 7 juillet 2023). La Préfecture nous a accordé 51 497 € par arrêté préfectoral du 17 mai 2023, soit 30% (35% étaient demandés).

Par délibération n°0230042 du 25 septembre 2023, nous avons sollicité une subvention auprès du Conseil Départemental.

Le Conseil Départemental nous a accordé 45 000 € par arrêté n°2023_02292 du 16 février 2024 soit 26.21% (38% étaient demandés).

Nous atteignons donc 67.86 % de subventionnement.

Il est proposé de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d’Agglomération de l’Albigeois d’un montant de 20 839 €, soit 12.14% de cette dépense pour atteindre les 80% de subventionnement maximum.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

VU l'article L5216-5 VI du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° DEL2022_001 de la communauté d’agglomération de l’Albigeois relative au dispositif de fonds de concours en faveur des communes 2022-205.

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement suivant :

| | Dépenses (HT) | Recettes | | |
|---|---------------|---|-----------------|----------------|
| | | | | |
| Réalisation d'un City-stade et d'un pumptrack | 171 657,46 € | Préfecture (DETR 2023) > <u>subvention acquise</u> | 51 497 € | 30,00% |
| | | Conseil Régional > <u>subvention acquise</u> | 20 000 € | 11,65 % |
| | | Conseil Départemental du Tarn > <u>subvention acquise</u> | 45 000 € | 26,21% |
| | | Fonds de concours C2A | 20 839 € | 12,14 % |
| | | Autofinancement commune du Séquestre | 34 321,46€ | 20% |

- **SOLLICITE** auprès de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois un fonds de concours d'un montant de 20 839 €

*Certifié conforme au registre.
Fait à LE SEQUESTRE, le 8 avril 2024*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.



**Le Maire,
Gérard POUJADE**

**La secrétaire de séance,
Stéphanie ALVERNHE**